

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

CONVOCACTION DU 19 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; **Mr TROCHON**, Mme THOMAS-BALART, Mme GUESNON Adjoints ; Mme LEMATTE, Mr ANNE, Mr MARQUES de FIGUEIREDO, Mme ROGER, Mr BEZIERS, Mme LOISEL-LEPALLEC, Mr EVE, **Mr BEZIERS**

Absents: Mr TROCHON(excusé), Mr THEAULT, Mme LEMESLE, Mme DRUGEON (excusée), Mr DOUASBIN

Secrétaire : Mr MARQUES de FIGUEIREDO

❖ **Finances -Impôts :**

Suppression du CCAS : DEL 18-0401

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus mais qu'il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1.500 habitants.

Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de dissoudre le CCAS à compter du 31/12/2018
- CHARGE M. le Maire d'informer les membres du CCAS par courrier,
- DIT que le conseil exercera directement cette compétence et que le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Travaux-urbanisme :

Délibération pour la vente de la bétonnière DEL 18-0403

Délibération pour la vente du gyrobroyeur DEL 18-0404

Lancement de l'appel d'offre du programme de voirie 2018 DEL 18-0402

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet du programme de voirie 2018, élaboré par l'Agence des routes départementales.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, pour lancer l'appel d'offre, lequel après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACTE le lancement de l'appel d'offre,
- APPROUVE le projet du programme de voirie.
- DONNE tous pouvoirs à M le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Compte rendu commission travaux Avenue de la Libération, travaux de voirie :

Monsieur le Maire informe que l'étude pour les travaux de la sécurisation de l'Avenue de la Libération a repris, avec TECAM, et l'ARD.

Suite aux deux réunions de travail d'avril, quelques adaptations sont apportées au projet initial, notamment la suppression de la voie d'insertion au niveau du chemin de fer qui laissera place à un carrefour en T comme le préconise l'agence des routes départementales.

L'appel d'offre doit être lancé courant du mois de mai.

Nettoyage et désherbage des pieds de mur :

Monsieur le Maire interroge le Conseil municipal, sur les faits suivants :

-Sachant que depuis le passage au zéro phyto sur le domaine public, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite par les agents de la collectivité.

-Aucune règle n'existe dans le code civil et le code de l'urbanisme sur le nettoyage des limites entre les domaines privés et les domaines publics.

Quelles options le Conseil Municipal souhaite mettre en place afin que ces limites soient nettoyées ?

Le Conseil Municipal se prononce pour une poursuite de la communication actuelle à travers le Bulletin Municipal, et un nettoyage basé sur le volontariat des riverains.

Eaux et Assainissement :

Démarrage des travaux Avenue de la Libération

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'une réunion publique a eu lieu le 23 avril en Mairie, qui a permis de présenter aux habitants le projet ainsi que l'échéancier des travaux.

Calendrier : - Réunion de démarrage des travaux le 3 mai

- Démarrage des travaux fin mai

- Durée des travaux :2.25 mois

Calendrier :

- ❖ Commission scolaire : le 09 mai à 18 h30
- ❖ Commission travaux : le 2 mai à 18 h 30